

ESOP

Employee Share
Ownership Plan 2022

**PARTICIPEZ AU
NOUVEAU PLAN
D'ACTIONNARIAT
SALARIÉ** du 14 septembre au 3 octobre 2022



Souscrivez en ligne
<https://esop.capgemini.com/2022>

Capgemini 

EN BREF...

- **Un large périmètre** : 97 % des salariés du Groupe concernés, dans 29 pays.
- Une offre accessible au plus grand nombre : vous pouvez participer dès 100 € d'apport personnel.
- **Un cadre fiscal privilégié** : le Plan d'Epargne Groupe (PEG).
- Un dispositif à effet de levier qui protège votre apport personnel et vous offre une perspective de rendement potentiellement attractif en cas de hausse du cours de l'action Capgemini¹ pendant toute la durée du plan.
- Une offre dans la continuité des plans précédents.

En contrepartie :

- La participation à la hausse moyenne du cours de l'action Capgemini est partielle et elle décroît au fur et à mesure que la hausse de la moyenne protégée du cours de l'action augmente.
- Les salariés renoncent à la perception de dividendes.
- La performance est calculée en abandonnant le bénéfice de la décote.
- Les avoirs sont bloqués pendant cinq ans (hors cas de sortie anticipée).

¹ Capgemini SE, société mère du groupe Capgemini, est cotée sur le marché « Euronext Paris » : l'action Capgemini SE (Code ISIN : FR0000125338) fait notamment partie des indices Euronext CAC 40 et Euronext 100, et des indices européens Euro Stoxx, Stoxx Europe 600, et Stoxx Europe 600 Technology. La performance du Groupe en tant qu'entreprise responsable est également reconnue par son inclusion dans différents indices basés sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) tels que les indices CAC 40 ESG, Euro Stoxx ESG Leaders 50 et Bloomberg Gender Equality Index (GEI).

² Fonds Commun de Placement d'Entreprise : structure collective permettant aux salariés éligibles du Groupe de détenir des actions Capgemini.

³ Ou lors d'un cas de sortie anticipée prévu par la loi.

⁴ Sauf dans certains cas exceptionnels de résiliation du contrat d'échange mis en place dans le cadre de l'effet de levier.

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR DU GROUPE CAPGEMINI !

Vous souscrivez à des parts du compartiment « ESOP Levier France 2022 » du FCPE² « ESOP Capgemini » investi en actions Capgemini.

A l'échéance du Plan³, le 15 décembre 2027 :

- **Vous récupérez** au minimum le montant de votre apport personnel⁴.
- **Vous multipliez** votre gain en cas de plus-value liée à la performance de l'action Capgemini pendant la durée de votre investissement.



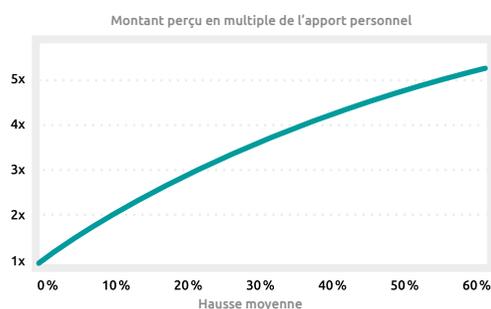
QUEL EST LE GAIN ÉVENTUEL ?

AU MOMENT DE LA SOUSCRIPTION

Un **complément bancaire**⁵ permet au compartiment ESOP Levier France 2022 d'investir pour votre compte **10 fois** votre apport personnel. Grâce à cette formule à effet de levier, votre gain éventuel est **ainsi plus important que celui qui serait uniquement basé sur votre apport personnel**.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de cette courbe, référez-vous aux exemples figurant dans la partie « Exemples » de cette page.

Valeur de votre investissement (en multiple de votre apport personnel)



Pour mieux comprendre le fonctionnement de cette courbe, référez-vous aux exemples figurant dans la partie « Exemples » de cette page.

A L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE

- Vous **récupérez** votre apport personnel⁶ : il est garanti à 100 %.
- Vous **bénéficiez d'une partie du gain éventuel sur la totalité des actions souscrites pour votre compte**. Votre gain est calculé en fonction de la hausse moyenne protégée de l'action Capgemini pendant toute la durée du plan, et non du cours final à l'échéance.
- Le montant perçu dépend de l'évolution du cours de l'action pendant la période de blocage.
- Ce montant est au minimum égal à votre apport personnel⁶ et peut représenter plusieurs fois celui-ci en cas de hausse significative de la moyenne protégée de l'action.

En contrepartie de ces avantages, vous renoncez à une partie de la hausse éventuelle des actions souscrites pour votre compte, ainsi qu'aux dividendes et autres revenus provenant de ces actions pendant toute la durée du plan. A noter que la performance est calculée en abandonnant le bénéfice de la décote.



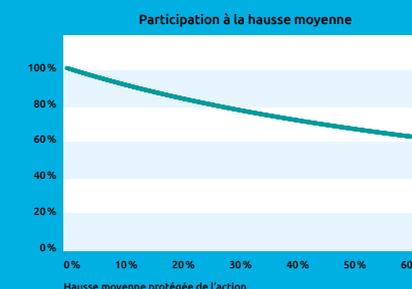
EXEMPLES

Les montants ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter la compréhension de l'opération. Dans les cas ci-dessous, un prix de référence indicatif de 150 € a été retenu, soit un prix d'achat par les salariés de 131,25 €, tenant compte d'une décote de 12,5 % (87,5 % x 150 €).

À noter que la performance est calculée en abandonnant le bénéfice de cette décote.

| Si la hausse moyenne protégée de l'action Capgemini sur la période est de... | 0 % | 10 % | 25 % | 50 % |
|--|----------|----------|----------|----------|
| Soit une moyenne des relevés de... | 150 € | 165 € | 187,5 € | 225 € |
| ...en investissant 262,50 € en 2022, vous percevez ⁷ en 2027... | 262,50 € | 537,95 € | 868,50 € | 1 272,50 |
| Vous récupérez un multiple de votre apport personnel de... | 1 | 2,05 | 3,31 | 4,85 |
| Soit l'équivalent d'un rendement annuel moyen de ... | 0 % | 15,4 % | 27,0 % | 37,1 % |

Le rendement de l'investissement n'est pas proportionnel à la hausse moyenne protégée de l'action Capgemini. En effet, la participation à la hausse moyenne varie : elle décroît au fur et à mesure que la hausse moyenne protégée du cours de l'action Capgemini augmente.



Pour le détail des calculs de ces exemples, reportez-vous au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) : <https://esop.capgemini.com/2022>

⁷ Avant contributions et prélèvements sociaux ; à titre d'information, le taux de ces contributions et prélèvements sur les plus-values éventuelles est de 17,2 % au 1er janvier 2022 (sous réserve de la réglementation en vigueur lors du rachat de vos parts de FCPE).

⁵ Ce complément est mis en place automatiquement ; vous n'avez pas de démarche à faire.

⁶ Sauf dans certains cas exceptionnels de résiliation du contrat d'échange mis en place dans le cadre de l'effet de levier.

QU'EST-CE QUE LA HAUSSE MOYENNE PROTÉGÉE ?

La hausse moyenne protégée est la différence entre la moyenne des relevés et le prix de référence qui sera fixé le 3 novembre 2022.

PENDANT 5 ANS

À partir de la date de livraison des actions et jusqu'au 29 octobre 2027, le cours de clôture de l'action Capgemini sera relevé le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois⁸ (soit au total 60 relevés mensuels).

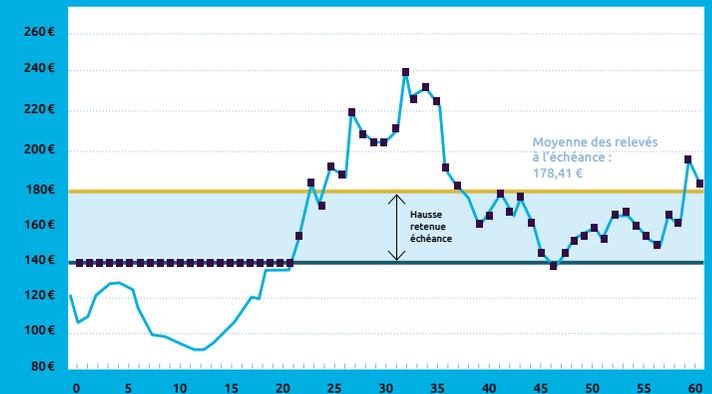
- Si, au moment du relevé, le cours de l'action est inférieur ou égal au prix de référence, c'est le prix de référence qui sera retenu. En effet, la moyenne des 60 relevés ne prend en compte que les valeurs supérieures ou égales au prix de référence (protection à la baisse).
- Si le cours est supérieur au prix de référence, c'est le cours de l'action ainsi relevé qui sera retenu.

À L'ISSUE DES 5 ANS...

- La **moyenne** des 60 relevés ne prend en compte que les valeurs **supérieures ou égales** au prix de référence.
- La **hausse moyenne protégée** est la différence entre la moyenne des relevés et le prix de référence.
- Si aucun des relevés n'est supérieur au prix de référence, vous ne percevez aucune plus-value et récupérez seulement le montant de votre apport personnel ; **mais il suffit d'un seul relevé mensuel supérieur au prix de référence pour que vous réalisiez une plus-value.**



EXEMPLE D'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CAPGEMINI PENDANT 5 ANS



- Cours de l'action Capgemini
- Prix de référence
- Moyenne des relevés (échéance)
- Relevés mensuels

À la fin de la période de blocage, le cours de l'action peut être supérieur ou inférieur à la moyenne des relevés.

PRIX DE RÉFÉRENCE :

c'est la moyenne des cours de l'action Capgemini sur le marché Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant le 3 novembre 2022.



PRIX DE SOUSCRIPTION :

c'est le prix auquel le FCPE achète les actions Capgemini, soit 87,5% du prix de référence. La décote est la différence entre le prix de référence et le prix de souscription.

Les porteurs de parts ne bénéficient pas directement de la décote dans le calcul de la performance.

⁸ Par exception, le premier relevé sera effectué le jour de la livraison des actions.

À SAVOIR

Dans le cadre d'ESOP 2022, 3,5 millions d'actions maximum peuvent être souscrites par les salariés du Groupe.

En cas de demande supérieure à l'offre, la règle de réduction suivante s'appliquera, en fonction de la moyenne de souscription, définie comme le rapport entre le nombre maximum d'actions créées et le nombre de souscripteurs du Plan, deux cas peuvent se présenter :

Cas 1 : votre souscription \leq moyenne de souscription : **vous êtes certain d'obtenir** toutes les parts que vous avez réservées.

Cas 2 : votre souscription $>$ moyenne de souscription : **vous obtenez** les parts que vous avez réservées à hauteur de la moyenne de souscription ; au-delà, **votre souscription sera réduite** en étant servie **proportionnellement** au nombre de titres demandé et **dans la limite du nombre d'actions proposé**.

Toutes les souscriptions inférieures ou égales à la moyenne de souscription seront intégralement servies.

- Ces actions sont souscrites par le FCPE pour votre compte à un prix qui vous sera communiqué le 3 novembre 2022. Vous détiendrez ainsi, via le FCPE, des actions Capgemini.
- Votre investissement étant réalisé dans le cadre fiscal avantageux de l'épargne salariale, la plus-value éventuelle sera soumise uniquement aux contributions et prélèvements sociaux⁹.
- Vos avoirs sont bloqués pendant cinq ans (hors cas de sortie anticipée). À l'issue de cette période, votre apport initial et la plus-value éventuelle deviennent disponibles et vous pouvez en demander le rachat¹⁰.

⁹ A titre d'information, le taux de ces prélèvements et contributions sur les plus-values éventuelles est de 17,2 % au 1^{er} janvier 2022 (sous réserve de la réglementation en vigueur lors du rachat de vos parts de FCPE).

¹⁰ Si vous ne le faites pas, ils seront maintenus dans le compartiment « ESOP Levier France 2022 », investi dans des produits monétaires jusqu'à sa fusion avec le fond monétaire du PEG (sous réserve de l'accord préalable du conseil de surveillance et de l'agrément de l'AMF), la protection procurée par ESOP 2022 prenant fin à l'échéance du Plan (soit le 15 décembre 2027).

LES CAS DE SORTIE ANTICIPÉE

Conformément à la loi française, vos avoirs sont bloqués pendant cinq ans. Cependant, vous pouvez demander à en débloquer l'intégralité ou une partie avant cette date et dans les mêmes conditions fiscales, si, au jour de votre demande, vous êtes dans l'un des cas prévus par la réglementation résumés ci-dessous :

- Mariage ou conclusion d'un PACS (pacte civil de solidarité) du salarié.
- Naissance ou adoption, à partir du 3^e enfant, pour autant qu'il y en ait déjà deux à charge.
- Divorce, séparation ou dissolution du PACS avec enfant à charge.
- Invalidité du salarié, de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS, ou d'un enfant à charge.
- Cessation du contrat de travail.
- Création ou reprise d'entreprise par le salarié, un de ses enfants à charge, son conjoint ou son partenaire lié par un PACS.
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale, emportant création de surface habitable nouvelle.
- Situation de surendettement du salarié.
- Décès du salarié, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS.
- Violences conjugales commises envers le salarié, constatées ou donnant lieu à une procédure judiciaire.

Les demandes de déblocage anticipé sont à adresser à Amundi ESR en utilisant le formulaire prévu à cet effet et en adressant les justificatifs nécessaires.

LE CALCUL DU GAIN ÉVENTUEL EN CAS DE SORTIE ANTICIPÉE

Les relevés mensuels du cours de l'action sont pris en compte dans la hausse moyenne protégée jusqu'à la date de sortie anticipée. Pour les relevés manquants jusqu'à échéance du plan, le dernier relevé (ou le prix de référence s'il lui est supérieur) sera répété autant de fois que nécessaire. La moyenne intègrera donc bien 60 valeurs.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), le règlement du FCPE et le règlement du PEG sont disponibles sur <https://esop.capgemini.com/2022>.



LES DATES À RETENIR

2022

- **14 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE**
Je peux réserver mes parts de FCPE
- **3 NOVEMBRE**
Communication du prix de référence et du prix de souscription
- **7 AU 9 NOVEMBRE**
Je peux annuler ma réservation ou souscrire pour un montant limité (*)
- **15 DÉCEMBRE (OU FIN JUIN 2023)**
Je règle ma souscription
- **15 DÉCEMBRE 2022**
Livraison des actions au FCPE
- **JANVIER 2023**
Je reçois mon relevé de compte

2027

EN PRATIQUE

QUI PEUT PARTICIPER À ESOP 2022 ?

Pour participer à ESOP 2022, vous devez remplir les trois conditions suivantes :

- 1 - Être salarié d'une société française¹¹ du groupe Capgemini.
- 2 - Être titulaire d'un contrat de travail au moins un jour entre le 7 et le 9 novembre 2022 (inclus).
- 3 - Avoir le 9 novembre 2022 **au moins 3 mois d'ancienneté** acquise de manière consécutive ou non, à compter du 1^{er} janvier 2021.

En outre, en raison des sanctions actuellement imposées par l'Union Européenne, les citoyens et résidents de la Russie ou de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne ne peuvent pas participer à l'offre.

COMBIEN PEUT-ON INVESTIR ?

Votre apport personnel dans ESOP 2022 est :

- Au minimum de 100 €
- Au maximum de 2,5 %¹² de votre rémunération annuelle brute 2022 (correspondant au plafond légal de 25 % du fait du complément bancaire).

L'ensemble de vos versements volontaires réalisés en 2022 dans les plans d'épargne salariale auxquels vous avez accès – dont le Plan d'Épargne Groupe – est limité à 25 % de votre rémunération annuelle brute 2022. Compte tenu de la formule à effet de levier d'ESOP 2022, vous devez multiplier votre apport personnel par 10 et le cas échéant, additionner tout autre versement volontaire effectué dans un plan d'épargne salariale en 2022, que ce soit chez Capgemini ou ailleurs pour vérifier que vous ne dépassez pas cette limite. Toutefois, les versements provenant de la participation et de l'intéressement, ainsi que tous les versements effectués sur le PER COL ne doivent pas être pris en compte.

¹¹ Société dont Capgemini détient directement ou indirectement la majorité du capital et est adhérente au PEG.

¹² Ce taux est réduit à 0,25 % en cas de souscription pendant la période de révocation/souscription.

¹³ Toujours sur le site <https://esop.capgemini.com/2022> (à l'aide de vos identifiant personnel et mot de passe).



EXEMPLE D'INVESTISSEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE RÉSERVATION.

Vous versez 500 € dans ESOP 2022 et prévoyez d'effectuer (ou avez effectué) parallèlement un versement volontaire de 500 € dans le PEG en 2022 ; votre investissement dans vos plans d'épargne salariale en 2022 est donc de :
(500 x 10) = 5 000 € pour ESOP 2022
+ 500 € sur le PEG
= 5 500 €
soit votre investissement de l'année 2022 dans le plan d'épargne ; cela suppose une rémunération annuelle brute 2022 d'au moins
5 500 / 25 % = 22 000 € ou encore (5 500 X 4).

Afin de limiter la prise de risque concernant son épargne salariale, il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification de ses placements. À cette fin, il est rappelé que des supports diversifiés sont disponibles via le PEG : *Amundi 3 mois ESR, Amundi Label Harmonie Solidaire ESR-F, Amundi Label Equilibre ESR-F, Amundi Label Dynamique ESR-F, Amundi Actions Internationales ESR-F, Amundi Protect 90, CPR ES Action Climat -F.*



QUAND ET COMMENT PARTICIPER ?

Du 14 septembre au 3 octobre 2022 (période de réservation), vous pouvez réserver vos parts de FCPE investies en actions Capgemini, en indiquant le montant que vous souhaitez souscrire :

- Sur le site <https://esop.capgemini.com/2022> (à l'aide de vos identifiant personnel et mot de passe).
- Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez utiliser le **bulletin de réservation** mis à disposition, en le renvoyant complété et signé à l'adresse indiquée sur celui-ci.

Du 7 au 9 novembre 2022 inclus (période de révocation / souscription)¹³ :

- Vous pouvez annuler votre réservation.
- Si vous n'avez pas réservé de parts entre le 14 septembre et le 3 octobre 2022, vous pouvez encore souscrire mais seulement pour un **montant réduit, limité à 0,25 %** de votre rémunération annuelle brute 2022.

Il vous appartient de vérifier que votre apport personnel :

- Multiplié par 10 (pour tenir compte de l'effet de levier),
- Et augmenté des autres versements volontaires éventuels effectués dans un plan d'épargne salariale en 2022 (excluant les sommes issues de la participation et de l'intéressement ainsi que tous les versements versés sur le PER COL),

N'excède pas 25 % de votre rémunération brute 2022.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE RÉVOCATION / SOUSCRIPTION.

Vous versez 100 € ; ce montant doit être inférieur à 0,25 % de votre rémunération annuelle brute 2022 ; de plus, ce montant multiplié par 10, soit 1 000 €, cumulé à vos autres versements volontaires (excluant les sommes issues de la participation et de l'intéressement ainsi que tous les versements effectués au PER COL) dans un Plan d'épargne salariale en 2022 doit être inférieur à 25 % de votre rémunération annuelle brute 2022.

EN PRATIQUE

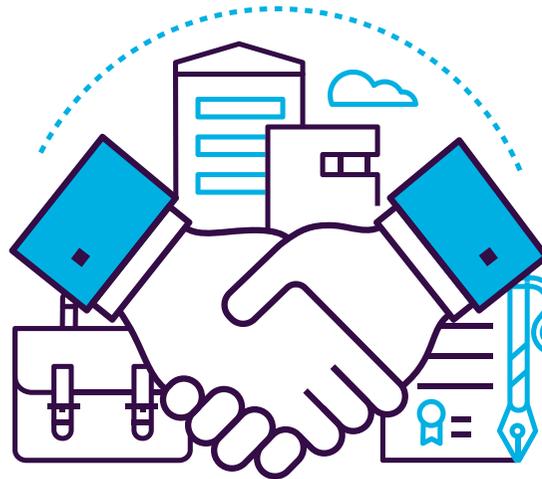
COMMENT RÉGLER SON INVESTISSEMENT ?

Vous pouvez régler par :

- Prélèvement sur salaire en 6 mensualités équivalentes¹⁴, augmenté du taux d'intérêt légal applicable¹⁵, la première étant prélevée sur le salaire de janvier 2023.
- Ou par prélèvement bancaire en une seule fois ; le prélèvement sur votre compte bancaire personnel interviendra le 15 décembre 2022. Pour cela, vous devez compléter et signer en ligne un « mandat de prélèvement SEPA ».

QUI ME REPRÉSENTE AU CONSEIL DU SURVEILLANCE DU FCPE ?

- Le conseil de surveillance est composé de 8 membres : 4 représentants des salariés porteurs de parts et 4 représentants de l'entreprise désignés par Capgemini.
- Le conseil de surveillance s'assure de la bonne gestion du FCPE et représente l'ensemble des porteurs de parts notamment lors des assemblées générales des actionnaires.
- Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux Actions figurant à son actif ; en cas d'insuffisance de liquidité avérée du prêt-emprunt (tels que décrits dans le règlement du Fonds), le conseil de surveillance n'exercerait pas l'ensemble des droits de vote attachés aux Actions figurant à son actif.



¹⁴ En cas de départ de l'entreprise, le solde non encore remboursé sera exigible immédiatement.

¹⁵ A titre d'exemple, le taux d'intérêt légal applicable au premier semestre 2022 est de 0,76 %.

LE GROUPE CAPGEMINI

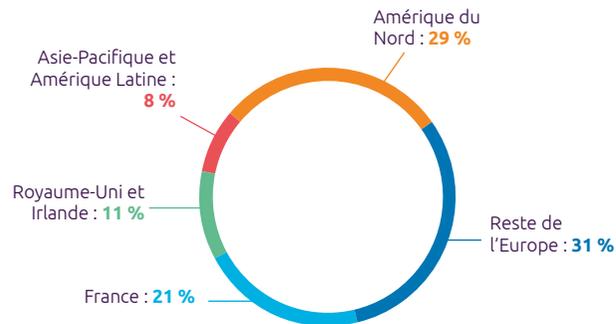
Capgemini

**CAPGEMINI EST UN LEADER MONDIAL,
RESPONSABLE ET MULTICULTUREL,
REGROUPANT 325 000 PERSONNES DANS
PLUS DE 50 PAYS.**

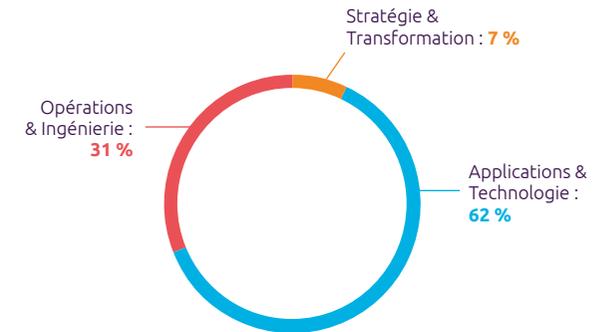
Partenaire stratégique des entreprises pour la transformation de leurs activités en tirant profit de toute la puissance de la technologie, le Groupe est guidé au quotidien par sa raison d'être : libérer les énergies humaines par la technologie pour un avenir inclusif et durable.

Fort de 55 ans d'expérience et d'une grande expertise des différents secteurs d'activité, Capgemini est reconnu par ses clients pour répondre à l'ensemble de leurs besoins, de la stratégie et du design jusqu'au management des opérations, en tirant parti des innovations dans les domaines en perpétuelle évolution du cloud, de la data, de l'Intelligence Artificielle, de la connectivité, des logiciels, de l'ingénierie digitale et des plateformes.

Données recueillies au 31 12 2021



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER

Get The Future You Want

Avertissement :

Cette offre n'est pas ouverte à la souscription pour les résidents des Etats-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'information clé pour l'investisseur du Fonds ESOP CAPGEMINI.

Capgemini publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site Internet (<https://investors.capgemini.com/fr/>). Vous êtes invité à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de Capgemini. Votre décision de participer à l'offre ESOP 2022 est libre et strictement personnelle.

En raison des sanctions actuellement imposées par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie ou de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne.